

Competition Tribunal



Tribunal de la concurrence

Référence : *Used Car Dealers Association of Ontario c Bureau d'assurance du Canada*,
2013 Trib conc 1

N° de dossier : CT-2011-008

N° de document du greffe : 83

AFFAIRE CONCERNANT la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34, dans sa version modifiée;

ET AFFAIRE CONCERNANT une demande d'ordonnance présentée par la Used Car Dealers Association of Ontario au titre de l'article 75 de la *Loi sur la concurrence*.

ENTRE :

Used Car Dealers Association of Ontario
(demanderesse)

et

Bureau d'assurance du Canada
(défendeur)



Décision rendue sur le fondement du dossier.

Devant le membre judiciaire : Monsieur le juge Rennie (président)

Date de l'ordonnance : Le 10 janvier 2013

Ordonnance signée par : Monsieur le juge Rennie

NOUVELLE MODIFICATION DE L'ORDONNANCE FIXANT L'ÉCHÉANCIER

[1] À LA SUITE D'UNE demande d'ordonnance présentée par la Used Car Dealers Association of Ontario (la « UCDA ») au titre de l'article 103.1 de la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34 (la « *Loi* »), autorisant le dépôt d'une demande en vertu des articles 75 et 76 de la *Loi*;

[2] ET À LA SUITE DE la décision du Tribunal autorisant la UCDA à déposer une demande en vertu de l'article 75 de la *Loi*;

[3] ET À LA SUITE DE la nouvelle modification de l'ordonnance fixant l'échéancier délivrée le 5 octobre 2012 (l'« **ordonnance fixant l'échéancier** »);

[4] ET À LA SUITE DU projet d'ordonnance fixant l'échéancier révisée présenté par les parties le 17 décembre 2012;

LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

[5] L'ordonnance fixant l'échéancier est modifiée comme suit :

Judi 31 janvier 2013	Signification des affidavits de documents
Semaine du 11 mars 2013	Interrogatoires prélabes (les avocats devront s'entendre sur le calendrier)
Vendredi 12 avril 2013	Date limite pour répondre aux engagements de l'interrogatoire préalable
Vendredi 3 mai 2013	Date limite pour déposer des requêtes, le cas échéant (portant sur des questions découlant des documents produits, des interrogatoires prélabes et des réponses aux engagements)
Vendredi 10 mai 2013	Date limite pour déposer des documents en réponse aux requêtes
Mardi 21 mai 2013	Date limite pour déposer les mémoires des faits et du droit
Vendredi 31 mai 2013 au plus tard	Audition des requêtes à Toronto, au besoin
Vendredi 7 juin 2013 au plus tard	Conférence ou téléconférence de gestion d'instance afin d'aborder d'autres questions telles qu'un énoncé conjoint des faits, un livre conjoint de documents entérinés, les cahiers de textes faisant autorité et les regroupements de témoins

Vendredi 21 juin 2013	La demanderesse signifie la liste des documents, des déclarations des témoins et des rapports d'experts, et les remet au Tribunal
Vendredi 19 juillet 2013	Le défendeur signifie la liste des documents, des déclarations des témoins et des rapports d'experts, le cas échéant, et les remet au Tribunal
Lundi 5 août 2013	La demanderesse signifie les nouvelles déclarations des témoins et les nouveaux rapports d'experts. Les deux parties déposent les ordres de comparution des témoins et répartissent le temps de la procédure minutée
Vendredi 16 août 2013	Date limite pour déposer des requêtes, le cas échéant (portant sur les déclarations des témoins et les rapports d'experts)
Vendredi 23 août 2013	Date limite pour déposer des documents en réponse aux requêtes
Vendredi 30 août 2013	Date limite pour déposer les mémoires des faits et du droit
Vendredi 6 septembre 2013 au plus tard	Audition, à Toronto, des requêtes portant sur les déclarations des témoins et les rapports d'experts, au besoin

[6] L'audition de la demande commencera à 10 h le lundi 23 septembre 2013, dans la salle d'audience du Tribunal de la concurrence, situé au 600-90, rue Sparks, à Ottawa (Ontario). Les dates précises d'audience seront fixées ultérieurement.

[7] Il s'agira d'une audience électronique (voir la Directive de pratique du Tribunal sur les audiences électroniques datée de mars 2011) qui sera minutée.

FAIT à Ottawa, ce 10^e jour de janvier 2013.
SIGNÉ au nom du Tribunal par le président.

(s) Donald Rennie

AVOCATS

Pour la demanderesse :

Used Car Dealers Association of Ontario

Neil A. Campbell

Casey W. Hallyday

Pour le défendeur :

Bureau d'assurance du Canada

Graham Reynolds

Geoffrey Grove